

Édito

Bourghelloises, Bourghellois,

C'est une période chaude et très animée qui vient de se terminer avec l'été. De nombreuses animations communales et associatives ont rythmé ces quatre mois. Je tiens à remercier le conseil municipal, les employés communaux ainsi que les associations (UNC/AFN, l'Amicale Laïque, l'Harmonie l'Avenir de Bourghelles, Bourghelles En Fête) qui apportent beaucoup de dynamisme à notre village. J'ajouterai le conseil des jeunes avec l'aboutissement de sa première réalisation, les carrés potagers, puis le centre aéré (ALSH) toujours très innovant dans les idées d'animation. Et je terminerai par l'école qui a perdu une figure emblématique, Maryline, à qui je souhaite une douce et très vivante retraite. Bienvenue à Florence qui lui succède, ainsi qu'à Sandrine qui est nommée, au moins momentanément, dans la classe des CE1/CE2 et qui apporte une stabilité.

Du côté des travaux, le gros chantier du parking Foch vient de se terminer, permettant aux riverains, mais également aux parents d'élèves et utilisateurs des salles, d'en profiter.

Le chantier de Noréade (rénovation de l'adduction d'eau, de l'assainissement et de la collecte des eaux pluviales) est presque fini. C'est un chantier qui aura occasionné des désagréments aux riverains, mais également à toutes les personnes qui empruntent l'itinéraire Bourghelles-Camphin, et qui ont été déviées, lorsque la route a été barrée. A chaque fois, nous avons travaillé étroitement avec Noréade pour analyser les impacts et assurer au maximum la sécurité.

Les projets ne sont pas non plus en reste, puisque le dossier d'implantation et de construction de la médiathèque est en pleine étude et que les modifications du PLU des parcelles des Aulnois et rue Barthou, se concrétisent.

Ces projets apportent toujours leur lot d'interrogations, de fausses idées ou d'informations déformées. Des réunions publiques auront lieu pour vous les présenter mais sachez, qu'en préalable, je suis à votre disposition pour vous en donner les grands principes. J'ai reçu des personnes qui s'interrogeaient, notamment, sur le devenir des jeux pour enfants de la place pensant qu'ils allaient disparaître. Notre souhait est d'amplifier les liens sociaux, certainement pas de les « casser » comme j'ai pu l'entendre, et donc de garder l'offre existante en l'améliorant.

Je terminerai cet édito en rendant hommage à des personnes remarquables qui nous ont quittés. Jean Béarée, conseiller puis adjoint au maire, qui a usé de nombreuses paires de chaussures en arpentant les rues de Bourghelles, assumant pleinement sa fonction, Marie-Pierre Loosveldt, ATSEM mais aussi directrice des centres aérés qui avait un amour des enfants incommensurable, Jeanne Descamps, à qui j'avais eu l'honneur de remettre un cadeau pour fêter ses 100 ans, Max Lefebvre, un vrai faux bourghellois qui a passé plus de temps aux fêtes de Bourghelles, en les organisant avec Joëlle Delehaye, que dans son village, et Daniel Thomas, employé communal retraité de Bourghelles. Ces personnes ont marqué la vie du village, je présente mes sincères condoléances aux familles.

Nous voici entrés dans le dernier trimestre de l'année, déjà !

C'est le trimestre des fêtes, je vous les souhaite joyeuses, familiales, amicales.

Votre Maire, Franck Sarre

n° 25 - AUTOMNE 2022



bourghelles.com



www.facebook.com/bourghelles/

Agenda

Un spectacle
tout public
à Bourghelles
le 24/10/22



Échos

14 juillet :
ambiance
festive et
conviviale



Vie pratique

L'eau est
précieuse :
économisons-
la !



Carnet

Mariage de
Julie
BOTREL et
Benjamin
CRÉPEL



Cérémonie du 8 mai 1945

La cérémonie de Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 a réuni, devant le monument aux morts, les élus, dont le conseil des jeunes, le président de l'UNC / AFN de Bachy et Bourghelles, M. Tellier, accompagné de nombreux membres de l'association, M. le Commandant François Cordenier, des douanes de Dunkerque, les porte-drapeaux, l'harmonie « l'Avenir de Bourghelles » et un groupe fourni de villageois.



Après le dépôt de gerbes, dont l'une offerte par Mme la députée Parmentier-Lecocq, M. Tellier a honoré les soldats morts pour la France durant ce conflit et cité leurs noms, rappelant aussi « notre Devoir et Travail de mémoire ». Les enfants du conseil des jeunes ont lu deux poèmes, et M. le maire, Franck Sarre, le message de Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.



La cérémonie s'est poursuivie à la salle communale avec la mise à l'honneur de deux membres de l'association UNC/AFN de Bachy et Bourghelles : M. Gomez et M. Marcel. Elle s'est terminée par un verre de l'amitié.

La Fête des parents : un agréable moment de convivialité !



Ce fut l'occasion, pour les élus présents, de faire connaissance avec, pour la majorité d'entre elles, de nouvelles familles bourghelloises, de leur offrir en cadeau une mangeoire et un livre sur les oiseaux, et un album pour chaque enfant, de partager un « goûter » de bienvenue, et de leur présenter les lieux : école, cantine et médiathèque.

Samedi 4 juin, sept familles dont l'enfant était né il y a moins d'un an, se sont déplacées au restaurant scolaire pour « la Fête des Parents » organisée par la municipalité.

Après le discours d'accueil de M. le Maire, deux enfants du conseil des jeunes ont lu un poème se rapportant au thème.



Commémoration de l'appel du 18 juin 1940

La cérémonie s'est déroulée à Bachy, en présence des officiels de Bachy et de Bourghelles, de Madame la députée Parmentier-Lecocq et des habitants.



Fête de la musique

La fête de la musique, le 18 juin, s'est déroulée sous une chaleur estivale. Après le concert des élèves et la remise des diplômes, l'harmonie « l'Avenir de Bourghelles » a joué plusieurs morceaux de musique entraînante, suivis par les solos de plusieurs élèves.



Félicitations aux diplômés !

Et remerciements aux "musiciens intervenants" qui leur donnent les cours, ainsi qu'aux musiciens présents pour ce beau concert en plein air !

Label Villes et Villages Fleuris



Jeudi 16 juin 2022, M. le Maire, Franck Sarre, Mme Fenot, adjointe à

l'environnement et M. Watteeuw, agent technique, ont accueilli le jury régional du label « Villes et Villages fleuris » qui renouvelle son passage tous les trois ans.

Les quatre membres du jury ont pu découvrir les richesses de la commune grâce à un parcours élaboré par la commission *Environnement et cadre de vie*, qui les a emmenés du calvaire, vers la rue du 24 août, le nouveau refuge LPO et les carrés potagers du conseil municipal des jeunes, les nouveaux aménagements des rues Albert 1^{er} et 8 mai, l'espace naturel Chico Mendès, la rue Joffre, et pour terminer, les espaces publics autour de la place du village.

Pour continuer à progresser dans le label, il fallait donc présenter les nouvelles réalisations de fleurissement, l'évolution du cadre de vie et de l'environnement (gestion de l'eau, énergie et développement durable, propreté, actions pour la biodiversité et gestion des produits chimiques) pour pérenniser ce label, voire le faire évoluer.

Il faudra attendre cet automne pour connaître le résultat de la campagne régionale.

Conseil des jeunes : action et projets

Début juin, le conseil des jeunes a installé,



sur le site labellisé LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) près du cimetière, **deux bacs potagers**, « faits maison » réalisés avec du bois de palettes et l'aide de

Philippe Bonamis, Philippe Allaert, Jean-Luc Delporte, Gérard Descamps, Fabrice Bordier, Jean-Luc et Manu Simon, que nous remercions pour leur soutien matériel et/ou leur investissement physique dans ce projet.

Ils y ont planté betteraves, courges, radis, pois gourmands, herbes aromatiques...et ont récolté quelques spécimens cet été ! Surtout n'hésitez pas à faire le détour

Fête de l'école des Valettes

Après 2 annulations, en 2020 et 2021, la fête de l'école organisée par les enseignants et l'amicale laïque avec l'aide de la municipalité, était très attendue **samedi 25 juin**.

La météo clémente, contrairement aux prévisions, l'enthousiasme des enfants et l'originalité des prestations contribuèrent à sa réussite.

Ce fut également l'occasion de mettre à l'honneur plusieurs personnes impliquées dans la vie de l'école et de remercier Émilie Cauchy et Sonia Duarte, respectivement présidente et trésorière de l'amicale laïque depuis plusieurs années, qui ont décidé de passer le relais.



Mais la vedette de cette journée, était probablement Maryline Babel qui est arrivée sur scène, pour sa dernière fête d'école, avec son "groupe de rock".

Nous la remercions pour toutes ces années passées à Bourghelles auprès des élèves de petite section et ne doutons pas qu'elle saura profiter de sa nouvelle vie !



Après les danses, les élèves de CM2 ont reçu la traditionnelle calculatrice offerte par la municipalité et un cadeau de la part de l'amicale.

Petite restauration et kermesse ont terminé cette belle journée.

pour en prendre soin et/ou cueillir quelques herbes ou légumes ! Le but n'est



pas tant d'en profiter (ce bac ne peut pas nourrir tout le village !) mais de comprendre, apprendre et échanger sur des pratiques

respectueuses de l'environnement.

Une **boîte à idées** (pour laisser un petit mot, un prénom... quelqu'un a déjà laissé un joli galet décoré !) sera mise en place prochainement. Un banc a aussi été installé pour profiter de ce lieu apaisant.

Suite à cette action, le conseil des jeunes a postulé pour le « **Prix départemental de l'action pédagogique** » organisé par le label « **Villes et Villages Fleuris** ».

Le jury est passé début août. Nous attendons le résultat.

Le samedi 1^{er} octobre, ces bacs ont été officiellement inaugurés afin de concrétiser ce projet de groupe.



Projet à suivre :

Entretien des bacs potagers et en créer d'autres dans le village.

Autres projets à étudier :

- Course de caisses à savon pour le 14 juillet et/ou la braderie 2023
- Construction d'un pump track/skate park
- Rénovation de l'observatoire à l'espace Chico Mendès

Soirée théâtre à Bourghelles



Le 29 juin 2022, les comédiens des "Pétill'en scène" Annie, Fabienne, Jon, Magali, Marion et Pierre, nous ont proposé une belle prestation, mise en scène par Juliette Lemille.
N'hésitez pas à rejoindre la troupe !

Fête nationale du 14 juillet



Si le beau temps a contribué à la réussite de la fête, celle-ci n'aurait pas été aussi belle sans la bonne humeur des villageois présents, l'implication des associations (l'harmonie l'Avenir de Bourghelles et la Société colombophile siège unique de Cysoing), le savoir-faire de la commission Animations pour la préparation et l'organisation, le talent des artificiers, mais également la participation des nombreux bénévoles, que nous remercions.



HUSH Festival 2022

Bonne musique, soleil, bonne ambiance : la deuxième édition du HUSH Festival du 27 août dernier a su rassembler à nouveau un large public familial et plus nombreux que l'année dernière.



Cette année, ce sont 9 groupes, tous auteurs-compositeurs issus de la région, qui se sont enchaînés de 15h30 à 23h30. Une succession de styles variés qui montrent la richesse musicale de notre territoire.

Toujours avec une organisation professionnelle de grande qualité, tant du côté technique que du côté gestion de la sécurité, le BEF a su améliorer l'offre proposée.

En plus de la musique : un stand restauration plus fourni, un village des associations, un jeu d'échecs géant.

Ce sont plus d'une cinquantaine de bénévoles, toutes générations confondues, qui travaillent en amont et le jour J pour assurer la réussite de ce bel événement. Bravo à eux pour leur investissement !

Vous pouvez retrouver les photos du festival sur le Facebook [Hush festival](#)



Centres aérés (Juillet/ Août)

Cette année, la commune a accueilli le centre de loisirs durant les deux mois d'été, soit près de 200 enfants, âgés de 3 à 13 ans, en cumulant les deux périodes. Thème choisi par l'équipe d'animation : la nature bourghelloise !

À cette occasion, l'école s'est métamorphosée en jungle durant le mois de juillet et en campagne durant le mois d'août. C'est donc dans une ambiance très verdoyante que les enfants ont pu prendre part aux différentes activités sympathiques concoctées spécialement par une équipe d'animation dévouée et dynamique.

De nombreuses sorties ont pu être organisées, notamment la découverte de JUNGLE CITY de Loisiparc, du zoo de Maubeuge et de Dennlys park. Au programme également : piscine et cinéma.

C'est donc dans le meilleur des cadres, que les enfants ont pu s'amuser pour passer de très bonnes vacances. Les animateurs remercient les parents de leur confiance et gardent un très bon souvenir des enfants.



Une nouvelle pharmacienne

Mme Lucie Degor, jeune pharmacienne péveloise de naissance

nous accueille avec le sourire dans son officine.



Elle remplace Mme Lucidarme à qui nous souhaitons de réussir dans ses nouveaux projets. Audrey, préparatrice, continue à vous recevoir.

La pharmacie sera ouverte **tous les jours**, de 9h à 12h (y compris le lundi matin) et de 14h à 19h.

Contact : 03 20 79 57 66

pharmaciedebourghelles@gmail.com

N'hésitez pas à rendre visite à nos commerçants et à solliciter les artisans et professionnels installés sur la commune !

Échos (suite)

Rentrée

C'est sous un soleil très agréable que parents et enfants, pour la plupart bien bronzés, se sont retrouvés à l'école pour la rentrée des classes, le 1^{er} septembre.

Tout le monde avait le sourire même les petits.

Cette année l'effectif est de 166 élèves.

Deux nouvelles professeures ont intégré l'équipe pédagogique :



Maryline a laissé sa place à Florence Gaussin qui était directrice à Bouvines, et Sandrine Cuvelier a accueilli les CE1/ CE2.

Cette année commence sous de meilleurs auspices sans protocole sanitaire particulier.



Forum des associations

Le forum des associations, le vendredi 2 septembre dernier, a rencontré un vif succès.

De nombreux bourghellois, mais aussi des habitants des communes voisines sont venus rencontrer nos dynamiques associations et découvrir également 3 nouvelles activités :

- *l'Atelier d'arts plastiques Poëtic Brindilles*, pour débutants et initiés
contact : 07.56.91.65.65

- *l'Atelier Création : les comédiens de l'Art* : théâtre, improvisation, musique, chant, mime...
contact : 06.76.90.25.40

- *les Ateliers Parentalité* qui proposent des cours de yoga enfants, baby yoga, temps parents/enfant...
contact : 06.51.38.80.90

Bienvenue à Natacha, Juliette et Sophie qui vont gérer ces différents cours.

N'hésitez pas à les contacter pour davantage de renseignements.

Fête du village

Dimanche 11 Septembre 2022, les rues du centre ont laissé place au traditionnel vide-greniers. Cette braderie s'inscrit parfaitement dans l'air du temps : du réemploi, du recyclage, des produits d'occasion. Des économies certes, mais aussi une sobriété de la consommation pour préserver les ressources de notre planète Terre, et ainsi diminuer notre empreinte carbone.

Les bénévoles étaient sur le terrain dès 4h du matin afin d'organiser les parkings et de placer les bradeux.

Café, chocolat et viennoiseries proposés sur le parcours, ainsi que le « Stop crêpes » devant l'atelier municipal, furent très appréciés en cette fraîcheur matinale.

Gilbert de Bourghelles, notre Géant, lui aussi était présent, posant son regard bienveillant sur toute cette agitation.



Sur la place, manèges et attractions ont fait la joie du public, grands et petits.

À la pause déjeuner, poulets rôtis, frites, sandwiches, crêpes ou gaufres faites sur place permettaient de se restaurer avant le 25^{ème} lancer de crottins à 15h et le tirage de la tombola.



Les bénéfices de cette manifestation permettront d'offrir aux aînés un repas festif, le 23 octobre, et aux enfants de l'école des Valettes, le 25 novembre, un spectacle vivant : « *Le retour d'Alice* » inspiré du livre de Lewis Carroll.

Le succès de cette journée organisée par l'association « *Bourghelles en Fête* » et le soutien de la municipalité n'aurait pas été possible sans l'implication des 55 bénévoles, présents parfois très tôt !

Si vous souhaitez vivre ces bons moments à leur côté, contactez le BEF !



Semaine bleue

À l'occasion de la Semaine Bleue, les séniors de 65 ans et plus ont pu profiter d'une sortie musicale, le 6 octobre, grâce au spectacle de la compagnie « *Ballroom Dance Show* », offert par la Pévèle Carembault.

Les chansons de l'animateur-imitateur ont alterné avec les chorégraphies acrobatiques des six danseurs. Les musiques étaient variées et



entraînantes : musiques de films, variétés françaises et étrangères, music-hall, musique classique... de quoi satisfaire tout public.

Un moment de convivialité a été proposé à l'entracte, permettant à chacun de discuter et de retrouver des habitants des communes voisines.





URBANISME : évolutions de notre PLU

• Résultat de l'enquête publique concernant notre déclaration de projet pour l'implantation d'une nouvelle médiathèque

La participation à cette enquête publique fut relativement faible : 35 personnes se sont positionnées défavorablement. Parmi les arguments il y avait surtout une crainte de voir disparaître le City-stade (en particulier chez les enfants) et le reste de l'espace avec les jeux qui est un lieu très sympathique, de rencontre et de détente à la sortie des écoles, pour les balades ou les loisirs. Notre objectif, que chacun soit rassuré, est au contraire de maintenir tous les équipements et surtout de renforcer cette qualité de site vivant et dynamique, en y intégrant cet équipement culturel et social.

Une proposition émise lors de cette enquête consistait à proposer des travaux d'agrandissement de 100 m² en façade de la médiathèque actuelle. Cette solution avait déjà fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal, qui avait très largement rejeté cette proposition d'extension, qui aurait défiguré le magnifique site de notre école. La médiathèque serait ainsi plus enterrée, dans un contrebas de plusieurs mètres, sans luminosité et surtout ne répondrait pas aux objectifs initiaux du projet, qui sont réprécisés ci-après.

Il faut rappeler que ce projet est destiné à reconstruire une médiathèque plus lumineuse, plus fonctionnelle, plus visible, plus spacieuse, pour développer de nouvelles activités (expositions, divers ateliers, point relais assistantes maternelles, ...), et en faire un vrai lieu de rencontres et d'échanges.

Ce projet prévoit de déplacer la garderie et les activités périscolaires dans la médiathèque actuelle pour mieux accueillir les enfants dans des espaces plus grands, plus adaptés aux activités et au nombre d'enfants pris en charge. Il permettrait aussi de mieux organiser les ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) du mercredi et vacances scolaires, avec un accueil indépendant de l'école.

Il faut enfin et aussi préciser que les médiathèques de notre communauté de communes Pèvele Carembault adhèrent à un réseau communautaire « Graines de Culture(S) ».

Dans ce cadre nous pouvons disposer d'expositions, d'animations, et d'autres services. Notre médiathèque, qui était pertinente il y a 20 ans est aujourd'hui trop petite pour bénéficier de tous ces apports.

En conclusion de cette enquête le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif a produit un rapport d'analyse

très complet et conclu celui-ci par un avis favorable à notre projet.

Le 15 septembre, le conseil municipal a pris acte de cette décision favorable. Il s'est engagé à poursuivre les études détaillées de ce projet sur les activités et les services à retenir, le réaménagement du site pour maintenir les équipements actuels, les perspectives architecturales et le financement.

Le 21 septembre, le Conseil communautaire qui a maintenant compétence en matière d'urbanisme, a délibéré favorablement sur ce dossier, à l'unanimité.

• La révision allégée du Plan Local d'Urbanisme rue Barthou

Cette procédure complexe avance lentement. Nous vous avons expliqué dans nos précédents documents d'informations publiques, qu'un cabinet d'étude travaillait à l'élaboration d'un rapport sur les problématiques environnementales. Ce document a été réalisé, il sera examiné prochainement par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, qui donnera un avis définitif sur ce projet. Comme l'impose la procédure et conformément à une délibération prise par le conseil municipal, nous ouvrirons à la concertation ce dossier, par l'organisation d'une réunion publique de présentation et d'échanges et par la mise en consultation des documents. Les opérations se poursuivront par la prise d'une délibération d'arrêté du projet qui tiendra compte des résultats de la concertation. Ce projet sera ensuite présenté à l'examen conjoint avec les Personnes Publique Associées. Puis en fonction des avis recueillis, ce dossier sera soumis à une enquête publique. Après avoir franchi ces étapes et en fonction des résultats de l'enquête et de l'avis remis par le commissaire enquêteur, cette procédure pourra se conclure vers le premier trimestre 2023 par un examen final du conseil municipal et une délibération d'approbation par le Conseil Communautaire de notre Communauté de Communes.

• La modification simplifiée de notre PLU concernant un terrain communal au Domaine des Aulnois

Cette procédure se termine. L'enquête publique est terminée, aucune remarque n'a été enregistrée. Le commissaire enquêteur devrait remettre son rapport pour le 21 octobre. Le rapport sera examiné une dernière fois par le conseil municipal. Le conseil Communautaire de notre CCPC délibérera pour une approbation, certainement le 12 décembre.

Enfin se dérouleront les étapes d'élaboration du dossier d'aménagement en étroite concertation avec les riverains et le Syndicat des copropriétaires, comme nous nous y sommes engagés.

TRAVAUX :

Travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable rue Doumer

Les gros travaux de pose des réseaux principaux se terminent enfin.

Le 15 octobre, la circulation dans les rues Joffre et Doumer, a été rétablie. Les opérations de raccordement des habitations au réseau principal se poursuivront dans

la rue Doumer pendant quelques jours avec une route ouverte à la circulation. Fin novembre nous devrions procéder à la réfection de la chaussée.

Nous remercions une nouvelle fois tous les riverains et tous ceux qui ont été perturbés par cet important et long chantier.



Parking Foch

Les travaux d'aménagements sont aujourd'hui terminés.

Ce parking vient d'être ouvert aux stationnements du voisinage, mais aussi et surtout il sert à compléter l'offre de stationnement pour les accès à l'école, la mairie, la salle communale et l'église. Il est, comme celui de la rue Jean Jaurès, situé à environ 50 mètres de ces bâtiments et donc du centre du village. Il devrait ainsi permettre d'éviter les stationnements encore trop nombreux sur les trottoirs à proximité de la place.

C'est un investissement important et pertinent dans ce contexte.

Nous comptons beaucoup sur votre civisme pour l'utiliser en cas de besoin.

Il a été réalisé en matériaux perméables et est conçu pour infiltrer la totalité des eaux de surface et d'écoulement.

Il est prévu ultérieurement de l'équiper d'une borne de rechargement pour les véhicules électriques.

Tous ces éléments nous ont permis de bénéficier d'une subvention de 31 980 € du Conseil Départemental du Nord, que nous remercions pour cette aide très appréciable.



Ce parking est réservé aux véhicules légers !

Les aménagements paysagers seront réalisés prochainement.

Rénovation du réseau électrique rue Poincaré et rue Molhant

- Comme certains ont pu le constater, le remplacement des poteaux bois ENEDIS très usagers de la rue Poincaré, par des poteaux béton avec la mise en place d'une ligne en fils torsadés plus adaptée est effectué. L'éclairage public sera repositionné. Il reste à étudier avec Orange et Cap Fibre l'évolution de leur réseau compte tenu de l'existence de ces nouveaux poteaux électriques.

- La société BOUYGUES a réalisé des travaux dans le quartier Molhant pour le compte d'ENEDIS afin de poser des

coffrets ENEDIS en front à rue et changer le câble principal basse tension qui donnait des signes de vieillissement.

Cette intervention, bénéfique pour tous les riverains, a impliqué des gênes néanmoins bien acceptées par les habitants.

Un nouvel éclairage salle communale

La salle des fêtes poursuit son rajeunissement. Après le nouveau chauffage très efficace grâce à sa pompe à chaleur, elle brille maintenant de mille feux grâce au nouvel éclairage au plafond, comme sur les murs de la petite salle.

Vous pourrez en apprécier aussi bien l'esthétique que l'efficacité.

Tracés au sol sur la place

Les travaux de réfection des marquages au sol sur la place ont été réalisés cet été. Pour une meilleure visibilité et sécurité des utilisateurs, la zone de cheminement piétonnier vers l'école, la médiathèque ou le chemin des Valettes, a été déplacée de l'autre côté de la voie.

NB : Dans toute la commune, la signalisation horizontale qui le nécessite sera repeinte prochainement.



Travaux de réaménagement de la fin de la rue Albert 1^{er}

Les études pour la réalisation de ces travaux sont en cours. Les premiers plans d'aménagements ont été reçus et examinés par le conseil municipal.

Les propositions sur la première partie (depuis la rue du 8 mai, jusque et y compris l'îlot engazonné) sont globalement validées. Il reste à bien vérifier les emplacements de stationnement et à intégrer quelques espaces verts. Cette première partie sera aménagée sur les mêmes bases et dans la continuité des travaux antérieurs.

La réflexion est un peu plus complexe sur la fin de la rue à partir du terre-plein jusqu'au chemin d'exploitation, ce secteur faisant la jonction entre une zone agricole et une zone urbanisée.

Dès que ce projet sera suffisamment élaboré, il sera présenté dans le cadre d'une réunion publique d'échanges sur les solutions proposées.

Les ateliers et conférences proposés par Pévèle Carembault

Que ce soit dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communautaire (ABC) ou du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), Pévèle Carembault vous propose un grand choix d'ateliers et d'animations jusqu'à la fin décembre.

Ces ateliers sont **gratuits** !

Retrouvez la liste des animations ou ateliers sur le site de Pévèle Carembault. (Inscription obligatoire).

• Agissez pour la biodiversité !



La biodiversité est plutôt riche en Pévèle Carembault mais certaines espèces sont menacées! Participez aux animations pour mieux la connaître et la renforcer.

Liste des animations (dates et lieux sur le site) : *Le monde du sol, Accueillir les oiseaux, Au pied de mon arbre, L'effraie t'effraie, Planter une haie champêtre*

• Le Zéro Déchet vous intéresse ?

Des associations du territoire se mobilisent pour animer ces ateliers et vous accompagner dans vos changements de pratiques en proposant des actions simples.



Liste : Conférence *Gaspillage alimentaire*, ateliers *Cosmétiques adultes, Produits ménagers, Cosmétiques Bébé, Alternative au jetable, démarche Eco-responsable*, atelier *Furoshikis*, atelier *Zéro déchet parents/enfants*

NB : Un atelier Zéro déchet dans la salle de bains aura lieu à Bourghelles, le 16 décembre.

Ateliers et conférences proposées par UTL (Université du temps libre)

• Conférences

Une fois par mois, un intervenant de renom, expose un sujet pendant 1h15 sur des domaines variés.

• Ateliers

Groupes plus restreints pour découvrir ou approfondir des savoirs

Plus d'infos sur :

www.utl-pevele-carembault.org

Hommmages



C'est à 51 ans, alors qu'il était un agriculteur très actif, que **Jean Béarée** est rentré dans la vie politique, en tant que conseiller municipal. Déjà très investi dans la vie de notre village, il s'impliqua rapidement dans tous les dossiers, en particulier ceux qui touchaient les voiries et le domaine agricole.

Après deux mandats en tant que conseiller municipal, le maire, Jean-Pierre Crinquette, le sollicite, en 1995, pour un poste d'adjoint.

En 2001, Alain Duthoit lui propose de devenir son premier adjoint. C'était la récompense logique pour tout le travail qu'il avait déjà accompli dans son précédent mandat.

Homme courageux et dynamique, Jean poursuivra son engagement dans ses nouvelles fonctions au point de faire de la mairie sa seconde maison.

Tous les matins il commençait sa journée avec les employés municipaux. Quand les travaux le nécessitaient, il prenait son tracteur pour faciliter les tâches.

En 2014, après 5 mandats électoraux bien remplis, Jean décidait de ne plus « repartir ». On avait un peu oublié qu'il avait plus de 80 ans !

Pour le remercier pour ce magnifique parcours et pour son engagement au service de la collectivité, le préfet de région lui décerna par décision du ministre de l'intérieur, la médaille d'honneur régionale et départementale (l'une des plus belles distinctions nationales remises à un élu).

Parallèlement, il faut souligner que Jean a eu un autre parcours remarquable dans le domaine social puisqu'il a été pendant 27 ans Administrateur du Crédit Mutuel et Vice-Président d'honneur.

Jean Béarée avait de grandes qualités humaines et sociales et était apprécié de tous. Il fait partie des personnes qui auront marqué notre village par leur passage.

Nous témoignons à son épouse Thérèse, toute notre sympathie, elle qui s'est beaucoup dévouée à ses côtés et qui est toujours très active pour aider la commune et la paroisse.



Une figure de l'association « les Charmilles » nous a quittés. **Max Lefebvre**, vice-président de l'association faisait partie du Club depuis 41 ans.

Toujours « fidèle au poste », tourné vers les autres, avec sa gentillesse, son sourire, son honnêteté, son dévouement, il était un des fervents organisateurs du festival annuel des

majorettes dans le parc du château, avec plus de 500 majorettes, chars et sociétés de musique, de repas dansants, de l'animation du Téléthon pendant plus de 20 ans, club de danse pour enfants et adultes, fitness, bowling, pétanque, etc...

Max était heureux de porter le costume de St Nicolas pour les enfants des écoles même dans les villages voisins.

La municipalité présente à Marise sa compagne et ses enfants ainsi qu'aux membres des Charmilles ses plus sincères condoléances.



Marie-Pierre Loosveldt qui a été directrice des centres aérés puis ATSEM chez les moyennes sections de l'école des Valettes nous a malheureusement quittés après seulement 2 ans de retraite.

Professionnelle et consciencieuse, elle adorait mener des ateliers avec les élèves surtout quand il y avait de la création. Elle aimait participer aux fêtes avec les enfants et n'hésitait pas à se déguiser avec eux.

Nous nous souviendrons de son sourire, de ses yeux bleus rieurs, de son amour des enfants qu'elle savait entourer, consoler quand il le fallait.

Beaucoup d'entre eux ainsi que les parents garderont aussi de très bons souvenirs de Marie-Pierre.



Daniel Thomas nous a quittés le 3 août 2022 dans sa 75^{ème} année. Il avait été de 1989 à 2005 employé communal en tant qu'agent technique, chargé de l'entretien des bâtiments et des espaces verts. Il était très compétent et très disponible.

Il s'est parallèlement beaucoup investi dans les activités associatives de la commune : il fut membre de l'amicale laïque pendant quelques années et responsable de bibliothèque, lorsque celle-ci se trouvait encore dans l'ancienne école rue Clemenceau. Il a été aussi très actif dans l'animation de notre club de football pendant ses temps de gloire.

Nous lui témoignons toute notre reconnaissance pour ce temps passé au service de notre commune.



Notre centenaire, **Mme Descamps**, née **Jeanne Tassez** nous a quittés le 30 août dernier.

Le 5 juin 2021, nous avons eu l'honneur de la rencontrer, entourée de sa famille, afin de lui souhaiter un bon anniversaire pour ses 100 ans.

Mme Descamps et son époux, étaient venus s'installer à Bourghelles en 1976 au moment de leur retraite. Malheureusement elle perdit son époux un an plus tard, et a donc continué seule à entretenir sa grande maison.

On pouvait l'apercevoir régulièrement, entretenant son jardin, ses fleurs, accompagnée de son fidèle compagnon, son chien.

Nous renouvelons toutes nos condoléances à sa famille.

Synthèse du procès verbal du conseil municipal du 31 mars 2022

1 - Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021

À la lecture des différents comptes, celui-ci fait ressortir des dépenses de fonctionnement à hauteur de 705 751,20 € et des recettes de fonctionnement de 1 012 925,34 €. Il résulte un excédent de fonctionnement de 307 174,14 €.

La section investissement présente des dépenses à hauteur de 517 437,86 € et des recettes égales à 940 122,71 € soit un excédent d'investissement de 422 684,85 €. Il est précisé que les restes à réaliser, pour cet exercice 2021, s'élèvent en dépenses à 521 109,25 € et à 56 006 € en recettes.

Le conseil municipal par 18 voix pour et 1 abstention (M. le Maire ne prenant pas part au vote) arrête les résultats définitifs comme repris ci-dessus et déclare, par 19 voix pour que le compte de gestion dressé par le percepteur pour l'exercice 2021 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2 - Affectation du résultat de l'année précédente

Le conseil municipal, à l'unanimité, constate que le résultat à la clôture de l'exercice 2021 présente un excédent d'investissement de 791 980,04 € et un excédent de fonctionnement de 313 026,48 € soit un excédent total de 1 105 006,52 € et décide le report de l'excédent d'investissement au compte 001 soit **791 980,04 €**, le report de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 soit **313 026,48 €**.

3 - Vote des taux 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer pour l'année 2022 les taux identiques de ceux de 2021, soient :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 36,31 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 47,00 %

4 - Vote des subventions 2022

Le conseil municipal vote à l'unanimité le montant des subventions proposées par la commission Finances pour un montant total de 12 840 € au compte 6574.

5 - Vote du Budget Primitif 2022

Le conseil municipal, adopte dans son ensemble le Budget Primitif 2022 à l'unanimité, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit : Section de fonctionnement : 964.574,20 € et Section d'investissement : 1 561.596,12 €

6 - Demande d'annulation de location de salle

Le conseil municipal, par 16 voix pour et 2 contre, accepte le remboursement d'une location et un remboursement sera effectué à hauteur de 70 €.

A l'avenir, il est décidé de refuser le remboursement de la location d'une salle quand deux salles ont été louées.

7 - CCPC : groupement de commandes « assurances »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer au groupement de commandes « Assurances - Risques statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC » et d'autoriser le maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent, de participer au groupement de commandes « assurances Incendies, Accidents et Risques divers » et d'autoriser le maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

8 - Choix d'implantation de la nouvelle médiathèque

Suite à une étude « cadre de vie », suite à un sondage favorable auprès de la population, suite à une présentation de quelques nouvelles médiathèques du réseau par la commission d'élus et de bénévoles de la médiathèque en charge de cette étude, la création d'une médiathèque plus moderne, plus lumineuse, plurifonctionnelle (apporter de nouvelles prestations), donc plus spacieuse, d'une superficie d'environ 200 m² (normes actuelles, l'espace existant intégré à l'école ayant une superficie d'environ 70 m²) a été décidée en réunion de travail. Cela permettrait aussi de libérer le local actuel pour permettre d'accueillir le périscolaire en déficit de places.

À ce jour, la municipalité dispose de deux terrains communaux permettant de réaliser ce nouveau bâtiment : l'emplacement du city stade et un terrain contigu au parking rue Jean Jaurès.

Différentes personnes souhaitent s'exprimer sur le choix de l'implantation.

Mme Cuvelier propose en plus des deux emplacements cités, une troisième possibilité d'implantation. Elle présente, en premier, un agrandissement de la médiathèque avec l'esquisse d'un architecte diplômé, en second, une implantation en lieu et place du city stade, en troisième, le terrain contigu au parking rue Jean Jaurès.

Le débat s'est surtout concentré sur le projet d'agrandissement au sein de l'école.

Mme Cuvelier avance que ce projet permettrait de passer d'une médiathèque de 85m² à 200 ou 230m² suivant le besoin, sans dénaturer l'existant, en y apportant des surfaces vitrées pour laisser entrer la lumière.

Que l'on profiterait du passage et des flux existants et garderait la médiathèque intégrée à l'école et périscolaire pour un passage fréquent et naturel. Que cela permettrait de conserver les livres directement à disposition du principal public, les enfants et familles (+de 60% des inscrits). Que cela permettrait une mutualisation des espaces, et le partage des outils pédagogiques (livres, jeux, expositions...). Que ce projet permettrait de prendre en compte et diminuerait l'empreinte carbone dans la construction et le fonctionnement (prise en compte l'agenda France 2030 ou diminuer l'empreinte écologique).

Synthèse du procès verbal du conseil municipal du 31 mars 2022 (suite)

Elle propose de changer l'heure de l'école suivant les contraintes des familles, de passer de 9h à 8H30 pour réduire la pression et gestion du périscolaire du matin.

Elle pense que le choix de mettre la médiathèque en lieu et place du city stade est regrettable, il prend l'espace le plus remarquable de Bourghelles qui pourrait avoir une autre destination : « une placette » de village avec tables, bancs, jeux d'enfants, plusieurs terrains de boules de pétanque, un lieu de rencontre en plein air.

Ensuite M. Duthoit prend la parole. Il précise qu'à cet endroit se situent toutes les canalisations (eau potable, eaux usées et pluviales) de l'école et du restaurant scolaire. Il ajoute que cette proposition ne répond pas aux objectifs d'amélioration de l'accueil des activités périscolaires (déplacement et agrandissement de la garderie et des locaux ALSH) ; Cette proposition ne permettra pas d'obtenir une médiathèque qui serait un lieu de rencontre, plus lumineux et adapté aux besoins d'extension des activités (ludothèque, mise en place d'un espace pour accueillir ponctuellement les assistantes maternelles...).

Enfin cet ajout en façade viendrait défigurer le site de notre beau groupe scolaire.

Puis, Doriane Wyts intervient pour rappeler qu'aujourd'hui les médiathèques ne sont plus seulement des lieux de culture mais aussi des lieux de vie et de rencontres. A ce titre, leur visibilité est indispensable. Les nouvelles médiathèques du réseau étudiées par la commission précitée valident ce critère. Ce qui n'est pas le cas du bâtiment actuel donc du projet d'extension, qui serait situé en retrait et en contrebas de la place.

Enfin, Guislaine Petit, bénévole responsable de la médiathèque obtient de M. le Maire l'autorisation de s'exprimer. Elle n'est pas favorable à une ouverture de la médiathèque sur les salles de l'accueil périscolaire car cela engendrerait du bruit lors des permanences d'ouverture au public, et en dehors de ces plages horaires, il n'est pas possible de laisser la médiathèque en libre accès, les documents étant classés et répertoriés.

Les échanges se poursuivent sur le devenir du city stade. M. le Maire précise que celui-ci serait bien-sûr reconstruit en proximité et pourrait rester ouvert les dimanches et jours fériés, que les jeux pour les plus jeunes seraient maintenus en place, et peut-être complétés dans le cadre de la finalisation du projet, que la piste de pétanque serait conservée.

Et d'ajouter que le changement d'horaire de l'école pour essayer de résoudre le problème de surcharge de la garderie du matin entraînerait le report du problème à la pause méridienne puisque celle-ci serait allongée d'une demi-heure, avec un nombre d'élèves encore plus conséquent.

Après discussions, il apparaît que le projet présenté par Mme Cuvelier ne permettrait pas de créer de la surface supplémentaire dissociée pour le périscolaire, garderait une exposition au nord, la construction serait enclavée, voire semi-enterrée, donc manquant de visibilité.

Le conseil municipal REFUSE par 13 voix contre, 4 abstentions et 2 voix pour, l'agrandissement de la médiathèque actuelle proposé par Mme Cuvelier.

Une étude sera menée pour déterminer le lieu le mieux approprié pour créer un nouveau bâtiment.

9 - Régularisation foncière du chemin des Valettes

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'engager les démarches pour régulariser le positionnement du chemin des Valettes. Il présente le plan du chemin réalisé par le géomètre et explique que ce chemin est situé en partie sur le terrain de M. et Mme Cuvelier et qu'à l'inverse des parcelles de terrain appartenant à la commune sont situées à la fois sur le terrain de M. et Mme Cuvelier et sur le terrain de Mme Bomart.

Il demande l'accord du conseil municipal pour effectuer une régularisation cadastrale du chemin des Valettes comme il existe depuis plus de 30 ans et d'engager les démarches administratives nécessaires à la régularisation foncière de ces parcelles.

Synthèse du procès verbal du conseil municipal du 8 juin 2022

1 - Décisions modificatives

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative sur deux points : le premier concerne un reliquat de 0,02 € qu'il faut solder d'un emprunt datant de 2007 et le second pour permettre de recevoir la caution du logement rue Jaurès à hauteur de 700 €. Le conseil municipal, par 17 voix pour, accepte d'apporter au Budget Primitif 2022 les modifications reprises ci-dessus.

2 - Délibération pour admission en non-valeur

M. le Maire informe le conseil municipal que M. le Trésorier a transmis un état des produits communaux à présenter en séance pour décision d'admission en non-valeur. Il explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir aux recouvrements. Le conseil municipal, par 17 voix pour, admet en non-valeur les créances énumérées ci-dessus pour un montant de 81,60 €.

3 - Mise en place d'un tarif caverne au cimetière

Synthèse du procès verbal du conseil municipal du 8 juin 2022 (suite)

M. le Maire présente un devis concernant la mise en place dans le cimetière communal de cavurnes qui seraient installées en terre comme une concession pour y déposer les urnes suite à une incinération. Le conseil municipal, par 17 voix pour, décide l'achat de 4 cavurnes pour le cimetière communal et détermine le prix de 504 € TTC par cavurne.

4 - Demande de subvention « plan de relance » pour les cantines scolaires

Le conseil municipal, par 17 voix pour, autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale de l'Agence de Services et de Paiement au titre du dispositif relatif au soutien des cantines scolaires dans le cadre du plan de relance.

5 - Modification statutaire de la FEAL

Le conseil municipal, par 17 voix pour, valide la modification des statuts de la FEAL entraînant la suppression de la compétence « Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité » (AODE) au 1^{er} janvier 2023, décide le retrait de la commune de la FEAL au 1^{er} janvier 2023 et le transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité » de la commune, à la communauté de communes Pévèle Carembault à compter du 1^{er} janvier 2023.

6 - CCPC : adhésion à la future structure porteuse du SAGE MARQUE DEÛLE et SLGRI

M. le Maire explique à l'assemblée que la CCPC a voté la modification de ses statuts afin de prendre les compétences SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et SLGRI (Stratégie locale de gestion du risque inondation). La création d'une structure porteuse du SAGE MARQUE DEÛLE sous la forme d'un syndicat mixte est en cours et la CCPC envisage d'y adhérer. Le conseil municipal, par 17 voix pour, émet un avis favorable à l'adhésion de la CCPC à la structure porteuse du syndicat mixte SAGE MARQUE DEÛLE.

7 - CCPC : modifications des statuts relatifs à la prise de compétences AODE, SAGE et SLGRI

M. le Maire expose que suite à l'ensemble des prises de compétences de la CCPC énumérées ci-dessus à savoir : « AODE - Autorité Organisatrice de Distribution de l'Electricité » à compter du 1^{er} janvier 2023, « SAGE - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux » et « SLGRI - Stratégie locale de gestion du risque inondation » à compter du 1^{er} septembre 2022, et vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 mai 2022, portant modifications statutaires de la Pévèle Carembault, il est nécessaire que la commune se prononce sur cette modification des statuts. Le conseil municipal, par 17 voix pour, décide d'émettre un avis favorable aux modifications statutaires de la communauté de communes Pévèle Carembault.

8 - Adhésion au syndicat mixte Hauts-de-France MOBILITES

M. le Maire explique que la CCPC s'est dotée de la compétence TRANSPORT ET MOBILITE qui lui permet de construire des politiques de mobilité à une échelle plus large que celle de l'EPCI. Il est donc opportun pour elle de s'appuyer sur le syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités en tant que lieu de ressource. Le conseil municipal, par 17 voix pour, émet un avis favorable à l'adhésion de la CCPC au Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités.

9 - Réforme des règles de publicité des actes

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes pour les actes individuels et après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique.

Toutefois, les communes de moins de 3500 habitants bénéficient d'une dérogation et peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique.

Pour faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, M. le Maire propose de maintenir une continuité dans la publicité des actes réglementaires à la fois par affichage et sous forme électronique sur le site de la commune.

Le conseil municipal, par 17 voix pour, adopte la proposition du maire à savoir la publicité des actes réglementaires par voie d'affichage et sous forme électronique sur le site de la commune.

10 - Jury criminel : formation de la liste pour l'année 2023

Le conseil municipal, par 17 voix pour, prend acte des trois personnes tirées au sort pour constituer la liste préparatoire des jurés 2023.

11 - Rectificatif dossier Antenne-relais

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un riverain suite à la parution dans le Comme Une Info d'un article concernant l'antenne-relais et pour lequel il était précisé que le pétitionnaire avait été débouté par la Tribunal Administratif et devait verser des pénalités à hauteur de 3000 €.

M. le Maire admet que cet article comporte une erreur et informe le conseil que le compte-rendu sera rectifié par les éléments suivants :

La commune a versé des dommages et intérêts aux requérants

Les requérants ont été déboutés de leur demande et doivent régler la somme de 800 € à la société TDF

Les requérants ont fait appel de cette décision

Le conseil municipal, par 17 voix pour, prend acte de ces faits et décide de faire paraître un nouvel article rectifiant cette erreur.

Vie pratique

Alerte sécheresse

RAPPEL : L'ensemble du département du Nord est toujours concerné par les restrictions en eau. Notre bassin est placé en **ALERTE SÉCHERESSE** et ce **jusqu'au 30 novembre 2022** par arrêté préfectoral du 15 septembre 2022.

Les mesures à respecter sont consultables en mairie ou sur le site de la commune.



*Soyons tous citoyens,
ayons les bons gestes,
économisons l'eau !*

STOP aux dépôts sauvages et aux incivilités !

Depuis plusieurs mois, des personnes se permettent de déposer très régulièrement des déchets à côté des poubelles, comme si un service de ramassage par les employés communaux était normal. Des bouteilles... sont également laissées à côté des containers à verre, alors que ceux-ci ne sont pas pleins.

La gestion des déchets sur le territoire est performante et de nombreuses possibilités nous sont proposées pour évacuer nos déchets : collecte en porte à porte, collecte en apport volontaire pour le verre et déchetterie gratuite.

Ces incivilités récurrentes ne sont pas tolérables et les déchets ne doivent en aucun cas finir dans la nature.

Aussi, il appartient à chacun de nous d'être responsable et de porter une attention particulière à la propreté de nos espaces publics.

« Je consomme, je jette, je trie ! »

Civisme : stationnement (Rappel)

- les places de stationnement situées devant chez vous sur le domaine public sont accessibles à tous
- vous ne devez pas décaler votre véhicule sur la partie piétonne
- ni vous garer sur le trottoir quand il existe une zone dédiée

Merci de votre compréhension !



Agenda

23 octobre

« Un dimanche de fête à Bourghelles »
(repas des séniors)

24 octobre

Spectacle : *Contes et légendes*
par RCPC

31 octobre

Halloween : Amicale Laïque

11 novembre

- Commémoration de l'armistice de 1918
- 24^{ème} Troc de plantes

13 novembre

Fête de S^{te} Cécile de la chorale Saint Pierre

25 novembre

Spectacle pour les enfants de l'école
des Valettes

26 novembre

- Collecte Banque alimentaire
- Belote des chasseurs

27 novembre

- Nettoyage du village
- Résultats « Quartiers fleuris »

04 décembre

Fête S^{te} Cécile de l'harmonie L'Avenir de
Bourghelles

11 décembre

Distribution des colis aux séniors

15 décembre

Distribution de la coquille de Noël
aux enfants

16 décembre

- Marché de Noël : Amicale laïque
- Atelier « Zéro déchet dans la salle
de bains »

17 décembre

Concert de Noël de l'harmonie L'Avenir de
Bourghelles

15 janvier

Cérémonie des vœux

Carnet

Naissances

Jeanne SELOSSE

née le 02/05/2022 chez Madeline
SCHROEYERS et Julien SELOSSE

Jacob PÉCHIN

né le 21/05/2022 chez Cindy DEKEISTER
et Stéphane PÉCHIN

Gaspard SASIC BOURDAIS

né le 31/05/2022 chez Amélie SASIC et
Maxime BOURDAIS

Basile WAREIN

né le 02/06/2022 chez Manon HATTEN-
BERGER et Benjamin WAREIN

Léon DEREGNAUCOURT

né le 20/06/2022 chez Clothilde WYTS et
Anthony DEREGNAUCOURT

Andréa CAPRON

née le 04/08/2022 chez Cécilia VERU-
PENNE et Loïc CAPRON

Ava TRUSKOLASKI

née le 16/08/2022 chez Hélène DUBUIS et
Frédéric TRUSKOLASKI

Nina BUTEL

née le 31/08/2022 chez Perrine DELHOUTE
et Maxime BUTEL

Mariages

Julie BOTREL et Benjamin CRÉPEL,

le 11/06/2022

Camille DIANA et Romain DEGUIN,

le 24/09/2022

Décès

Pascal COLMART

décédé le 12/06/2022 à 64 ans

Jean-Paul FENAERT

décédé le 02/07/2022 à 78 ans

Max LEFEBVRE

décédé le 15/07/2022 à 73 ans

Daniel THOMAS

décédé le 03/08/2022 à 75 ans

Jean-Baptiste BÉARÉE

décédé le 08/08/2022 à 89 ans

Marie-Pierre LOOSVELDT née MINET

décédée le 23/08/2022 à 64 ans

Jeanne DESCAMPS née TASSEZ

décédée le 30/08/2022 à 101 ans